



République Française  
Département GIRONDE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS  
DU 10 MARS 2021**

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le dix mars à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS, dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur le Président du CCAS, Patrick GOMEZ.

**Date de convocation : 4 mars 2021**

**Nombre de membres en exercice : 12**

**Nombre de membres présents : 10**

**Nombre de membres ayant remis un pouvoir : 0**

**Présents : Claire BOUTIN, Jeannine EMIE, Anne-Aurélié FUSTER, Françoise GOASGUEN, Patrick GOMEZ, Brigitte JASLIER, Didier LE BAQUER, Estelle METIVIER, Jean REGARD, Nicolas REY,**

**Absents excusés : Catherine LATRILLE, Marie Line SIN**

Françoise GOASGUEN est désigné secrétaire de séance.

Après appel des membres du conseil d'administration, le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 18 heures.

Délibération n° DCCAS2021-03-08

7 – Finance

7.10 – Divers

**OBJET : Participation financière du CCAS du POUT au service de portage de repas à domicile**

Présentation des faits :

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de SADIRAC propose un service de portage de repas à domicile dont des poutais sont bénéficiaires.

Le CCAS de LE POUT souhaite participer partiellement au règlement des factures émises à la charge des bénéficiaires poutais.

Depuis le 01 novembre 2019, le CCAS de LE POUT prend en charge 1.50€ TTC (pour les personnes non imposables) et 1.00€ TTC (pour les personnes imposables) sur chaque repas porté aux administrés de la commune de LE POUT.

Une liste de bénéficiaires est adressée autant que de besoin au CCAS pour l'établissement de la facturation.

Le CCAS de SADIRAC au vu de la délibération du CCAS de LE POUT n°002/021 du 26 janvier 2021 et de la liste des administrés bénéficiaires rédigée par le CCAS établira :

- Une facture pour le bénéficiaire (réglée au trésor Public)
- Un titre de recette (adressé au CCAS de Le POUT)

Proposition :

Monsieur le Président propose de renouveler la convention avec le CCAS du Pout pour maintenir en place cette participation financière.

**Délibération :**

***Vu l'exposé de Monsieur le Président,  
Après en avoir délibéré,  
Le Conseil d'Administration du CCAS,***

- ***DECIDE de renouveler la convention avec le CCAS de LE POUT***
- ***DIT que cette participation sera versée directement au CCAS de SADIRAC***
- ***AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer toutes les pièces se rapportant à cette délibération***

***Nombres d'administrateurs présents : 10  
Nombre de votants : 10 (dont 0 procuration)  
Pour : 10  
Contre :  
Abstention :***

***Fait les jour, mois et an susdits  
Pour extrait certifié conforme au registre  
Le Président,  
Patrick GOMEZ***